**Modèle de délibération portant création d’un poste permanent**

*– Emploi permanent de secrétaire générale de mairie –*

*Communes de moins de 2 000 habitants*

(CGFP – art. L332-8 7°)

**Rappel**

* La délibération prendra effet au plus tôt après transmission au contrôle de légalité.
* La délibération ne peut pas être rétroactive et, par conséquent, antérieure à la nomination.
* La délibération doit être non nominative.
* La création d’emploi permanent doit faire l’objet d’une déclaration d’emploi précédemment à la nomination (hormis pour les avancements de grade).

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 7° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que (***dénomination exacte***) est une Commune de moins de   
2 000 habitants,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade de (***grade***) à temps complet **OU** à temps non complet à hauteur de …h… minutes hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique ***B***, afin d'assurer les fonctions de **Secrétaire Générale de Mairie**,

CONSIDÉRANT que si l’emploi concerné n’est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l’article L332-8 7° du code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d’un agent contractuel pour les emplois de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **OU** à la majorité :

* Décide de créer un emploi permanent au grade de (***grade***) à temps complet **OU** à temps non complet à hauteur de … heures … minutes hebdomadaires (soit …./35éme d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de **Secrétaire Générale de Mairie**, relevant de la catégorie hiérarchique ***B*** et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
* Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L332-8 7° du code la fonction publique susvisé,

* En cas de recrutement d'un agent contractuel :
* Précise que l’emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que la Commune compte moins de 2 000 habitants,
* Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : (***mentionner les conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d’un diplôme, les compétences professionnelles à détenir, le niveau d’expérience professionnelle***),
* Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l’indice brut minimum (***indiquer un indice brut minimum***) / indice majoré minimum (***indiquer un indice majoré minimum***) et l’indice brut maximum (***indiquer un indice brut maximum***) / indice majoré maximum (***indiquer un indice majoré maximum***),
* Précise que le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.

* Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

**OU**

* S’engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,

* Autorise le (***autorité territoriale***) ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le (***DATE***), à (***LIEU***)

(***AUTORITE TERRITORIALE***)

Le (***AUTORITE TERRITORIALE***) :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
* informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’état.